



Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime
 240 rue Augustin Fresnel – CS 20931
 76237 ISNEAUVILLE cedex
 Tél. 02.32.08.04.04 - Fax 02.32.08.05.00
 Siège : Hôtel du Département
 courrier@sde76.fr

 Délibération du Comité Syndical n° 2022/03/24-15

Séance du 24 mars 2022

Objet : groupement de commande pour prestation de diagnostics amiante et HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) dans les revêtements en enrobé

membres en exercice :	83
membres présents :	36
pouvoirs :	19
membres votants :	55
votes pour :	55
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

L'an deux-mille-vingt-deux, le 24 mars à 14h30, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime, légalement convoqués le 17 mars 2022, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville sous la présidence de Madame Cécile SINEAU-PATRY, Présidente.

En application de l'article 10 de la loi 2021-1465 du 10 novembre 2021, les mesures suivantes sont de nouveau en vigueur jusqu'au 31 juillet 2022 : possibilité de réunion par téléconférence, fixation du quorum au tiers des membres présents, possibilité pour un membre de disposer de deux pouvoirs.

Membres présents :

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
1	1	T	Patrick	LEFEBVRE	P
2		T	Jean-Pierre	BONNEVILLE	P
3		T	Christian	GRANCHER	Exc.
4		T	Hervé	LEPILEUR	P
5		T	Daniel	LEMESLE	Exc.
6		T	Jean-Michel	LAIR	
7		T	Yannick	PRIGENT	P
8		T	Patrick	FONTAINE	Exc.
9		T	Jean-Marie	JEANNE	
10		T	Jean-Michel	ARGENTIN	
11		T	Jocelyne	GUYOMAR	Exc.
12		T	Jacques	DELLERIE	Exc.
	S	Cyriaque	LETHUILLIER		
13	2	T	Claire	GUÉROULT	Exc.
14		T	Gérard	MOIZAN	
15		T	Antonio	QUESADA	
16		T	André	BASILLE	
17		T	Claude	BAUDRY	Exc.
	S	Michel	LEMESLE		

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
18	3	T	Didier	TERRIER	Exc.
19		T	Carmen	BLEAUDY	P
20		T	Philippe	CORDIER	P
21		T	Gilles	LARCHER	
22		T	Thierry	LECARPENTIER	P
23		T	Cécile	SINEAU - PATRY	P
		S	Emmanuel	CAUCHY	
24	4	T	Hubert	MAILLET	Exc.
25		T	Gérard	GOUPIL	
26		T	José	DUARTÉ	Exc.
27		T	Gilles	DUVAL	
28		T	Sylvain	DELTOUR	P
29		T	Marcel	VAUTIER	P
		S	Gilles	AMAT	
30	5	T	Laurent	VASSET	P
31		T	André-Pierre	BOURDON	P
32		T	Didier	GASTON	Exc.
33		T	Eric	SCARANO	Exc.
34		T	Guillaume	PERUISSET	
35		T	Franck	FOIRET	Exc.
		S	Jacques	LEBALLEUR	
36	6	T	Stéphane	MASSE	P
37		T	Jean-François	BLOC	Exc.
38		T	Joël	DESCHAMPS	P
39		T	Daniel	LEGROS	P
		S	Philippe	LARCHEVEQUE	
40	7	T	Xavier	VANDENBULCKE	P
41		T	Jean-Louis	LUC	P
42		T	Eric	CARPENTIER	Exc.
43		T	Francis	BELLENGER	Exc.
44		T	Daniel	GRESSENT	P
		S	Jean-Pierre	CHAUVET	
45	9	T	Bernard	LUCAS	
46		T	Fabienne	VERHAEGHE	P
47		T	Lionel	SAILLARD	P
48		T	Léon	BACHELOT	P
49		T	François	CAPET	P
50		T	Frédéric	BAILLEUL	Exc.
51	10	T	Antoine	MAUGER	
52		T	Philippe	PECKRE	P
53		T	Didier	DEPOORTERE	
54		T	Chantal	COTTEREAU	Exc.
55		T	Gérard	LEPEUPLE	
56		T	Patrice	AUVRAY	P
		S	Séverine	LEMOINE	
57	11	T	Bruno	GENDRON	Exc.
58		T	Christophe	FROMENTIN	Exc.
59		T	Imelda	VANDECANDELAERE	P
60		T	Frédéric	CANTO	Exc.
61		T	Pierre	SORIN	P
62		T	René	GUEUDIN	
		S	Annie	PIMONT	

	CLÉ	T/S	prénom	Nom	présent(e)
63	12	T	Jacky	LEVEQUE	
64		T	Jean-Marie	DUMOUCHEL	P
65		T	Jean-Pierre	TROLEY	
66		T	Daniel	ROCHE	P
		S	Jean-Christophe	RAGUET	
67	13	T	Virginie	LUCOT AVRIL	Exc.
68		T	Jean-Pierre	DELOBEL	P
69		T	Patrick	LEVEQUE	P
70		T	Jean-Claude	BECQUET	P
71		T	Daniel	VAN HULLE	
72		T	Rémy	TERNISIEN	P
	S	Jean-François	PETIT		
73	14	T	Gérard	LESUEUR	P
74		T	Gérard	LEGER	P
75		T	Georges	FLEURBAEY	P
76		T	Jérôme	GRISEL	P
77		T	Karine	LEMOINE	Exc.
78	16	T	Philippe	LACASSE	
79		T	Christian	POISSANT	Exc.
80		T	Paul	LESELLIER	Exc.
81		T	Eric	HERBET	
82		T	François	DUPUIS	
83		T	Yves	LOISEL	Exc.
	S	Denis	GUTIERREZ		

T : titulaire, S : suppléant(e) de la CLÉ, P : présent(e), Ex. : excusé(e), V : présent(e) en Visio

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Francis BELLENGER	7	Xavier VANDENBULCKE	7
2	Jacques DELLERIE	1	Yannick PRIGENT	1
3	Éric SCARANO	5	Laurent VASSET	5
4	Didier TERRIER	3	Cécile SINEAU-PATRY	3
5	Jocelyne GUYOMAR	1	Hervé LEPILEUR	1
6	Bruno GENDRON	11	Pierre SORIN	11
7	Patrick FONTAINE	1	Yannick PRIGENT	11
8	Jean-François BLOC	6	Daniel LEGROS	6
9	Karine LEMOINE	14	Jérôme GRISEL	14
10	Christian GRANCHER	1	Hervé LEPILEUR	1
11	José DUARTÉ	4	Marcel VAUTIER	4
12	Didier GASTON	5	André-Pierre BOURDON	5
13	Éric CARPENTIER	7	Xavier VANDENBULCKE	7
14	Franck FOIRET	5	Pierre-André BOURDON	5
15	Daniel LEMESLE	1	Patrick LEFEBVRE	1
16	Frédéric BAILLEUL	9	Fabienne VERHAGHE	9
17	Christophe FROMENTIN	11	Imelda VANDECANDELAERE	11
18	Frédéric CANTO	11	Imelda VANDECANDELAERE	11
19	Hubert MAILLET	4	Sylvain DELTOUR	4

Secrétaire de séance :

Yannick PRIGENT a été désigné secrétaire de séance.

Délibération du Comité Syndical n° 2022/03/24-15

Objet : groupement de commande pour prestation de diagnostics amiante et HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) dans les revêtements en enrobé

VU :

- L'article le Code de la Commande Publique, et notamment les articles L.2113-6 et suivant,
- Le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT QUE :

- La Norme NFX46-102 repérage des Matériaux et Produits contenant de l'amiante dans les ouvrages de génie civil et l'article R4412-97 du code de travail impose au donneur d'ordre, le maître d'ouvrage de faire réaliser la recherche d'amiante notamment dans les ouvrages de génie civil et infrastructures de transport,
- Dans ce cadre, les 4 syndicats d'énergies normands (SDEC-ÉNERGIE, SDEM50, TE61 et SDE76) trouvent opportun de fédérer leur action en constituant un groupement de commandes pour la réalisation des diagnostics amiante et HAP sur leurs projets de génie civil,
- Le groupement consiste à répondre au besoin commun des membres du TEN de réaliser des diagnostics amiante et HAP sur les dossiers dont ils sont maîtres d'ouvrage,
- Le TE61 est désigné coordonnateur du groupement de commande.

PROPOSITION :

- Il est proposé d'adhérer au groupement de commandes,
- Il est proposé d'autoriser la Présidente à signer l'acte constitutif du groupement de commandes et tous les autres actes nécessaires à la réalisation de celui-ci,
- Il est proposé d'inscrire au budget les dépenses afférentes à la mise en œuvre de ce groupement.

DÉCISION :

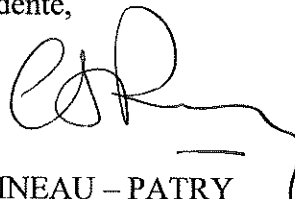
Ouï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le comité :

- Autorise la présidente à signer les actes constitutifs du groupement et à engager les dépenses nécessaires pour la réalisation de ce groupement de commandes.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,



Cécile SINEAU – PATRY